

## **BLESLE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 25 septembre 2009 à 20 heures 30. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Jacques Barraud excusé.

### **Projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Blesle**

Le Maire informe le Conseil sur le projet de territoire de communes du Pays de Blesle. Il évoque la phase de diagnostic réalisée par des étudiants de l'ENITA, suivie par des activités de réflexion menées par les délégués titulaires et suppléants. Des axes opérationnels ont été identifiés dans ce cadre. A titre d'exemple :

- 1) Valoriser les atouts patrimoniaux (environnement, culture, ...) comme vecteurs du développement local
- 2) Développer les services pour tous les habitants
- 3) Diversifier l'activité économique et l'emploi autour de l'agriculture, le tourisme, les nouvelles technologies, le commerce-artisanat, la filière bois, ...
- 4) Adapter l'offre de logement en favorisant un équilibre géographique
- 5) Décliner concrètement les exigences du développement durable en matière de mobilité, d'alimentation, d'énergies renouvelables

D'ici la fin de l'année, des actions devront être identifiées afin de s'inscrire dans un schéma de développement régional (contrat Auvergne Plus). Par la suite, un projet sera élaboré sur le plus long terme.

### **Travaux Assainissement**

3 entreprises ont répondu à la consultation réalisée pour le changement de conduites dans la Voireuze. Le Conseil valide la recommandation de la commission d'appel d'offres et retient l'offre la moins-disante. Le Maire précise qu'une attention particulière sera demandée au maître d'œuvre pour assurer pleine conformité aux spécifications des travaux, en particulier pour ce qui concerne la pose des regards.

### **Indemnités au Receveur Municipal (Conseil et Budget)**

Le Conseil donne son accord au versement à 100% des indemnités de conseil (456,72 Euros) , et de budget (35 Euros).

### **Questions diverses**

Collège: Suite à réception d'une lettre du Conseil Général demandant avis du Conseil Municipal pour un transfert de propriété des bâtiments du collège, le Conseil Municipal, en l'état des informations reçues, ne peut décider un tel transfert. Le Maire fera une réponse en ce sens.

Droit de préemption: les biens cadastrés G575 et G769 sont laissés libres à la vente.

Locaux industriels à Plagne: Le Maire a reçu visite de créateurs d'entreprise intéressés par des locaux industriels à Plagne pour implantation d'une entreprise de mécanique. Le Conseil accueille avec plaisir cette installation sur la commune, et décide à l'unanimité de consentir les baux nécessaires sous forme d'un bail précaire le temps nécessaire à l'installation, suivi ensuite d'un bail commercial, pour un loyer de 250 Euros mensuels. La durée du bail précaire pouvant aller jusqu'à 23 mois sera laissée à la discrétion des entrepreneurs. Une franchise de loyer sera consentie le temps de l'installation.

Transport scolaire au lycée de Brioude: la redevance est fixée par le Conseil Général à 165 Euros par élève. Accord du Conseil pour un paiement par trimestre (3 fois 55 Euros).

Travaux de voirie des routes d'accès à Chadecol et Bousselargues: accord unanime du Conseil pour

réaliser les travaux qui seront imputés à la section d'investissement.

Remembrement: le Conseil donne accord au Maire pour faire une demande de subvention auprès de fonds européens et pour procéder à l'établissement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux connexes du remembrement.

Enlèvement des ordures ménagères: Pour la durée du mandat en cours, le Conseil reconduit la délibération prise l'an dernier pour imputer l'enlèvement des ordures ménagères aux particuliers et entreprises louant des locaux à la mairie. Cette imputation sera faite, pour les particuliers, proportionnellement à la valeur locative et au prorata de la durée de location, et pour les entreprises, proportionnellement à la surface utilisée.

Budget assainissement: accord du conseil pour procéder aux imputations comptables nécessaires à enregistrer un dégrèvement de 38,32 Euros et une mise en non valeur de 206,27 Euros.

Impayés de loyers et charges: accord du Conseil pour envoi d'une mise en demeure de paiement.

Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS): Le Maire informe d'un paiement de 11546,83 Euros reçu du SDIS pour remboursement du chauffage du local des pompiers lors des deux dernières années.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE): Le Maire informe d'un projet mis en oeuvre par le CAUE de la Haute Loire, suivant en cela une expérience menée par le CAUE de la Côte d'Or ; projet qui mettra gratuitement à disposition des particuliers qui le souhaitent de la peinture fabriquée avec des pigments naturels choisis en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de rénover les boiseries extérieures des maisons.

Chœur régional d'Auvergne: Suite à proposition reçue, le Conseil donne son accord pour accueillir le Chœur Régional d'Auvergne qui se produira le dimanche 25 avril 2010 à 17h, en l'église de Blesle.

Inauguration de l'Eglise: la date actuellement retenue est le samedi 14 novembre 2009. Le programme sera défini dans le mois à venir.

Club du Massadou : Le Maire fait lecture d'une lettre du club du Massadou remerciant le Conseil de la subvention reçue.

Propreté de Blesle : Plusieurs conseillers font mention au Maire du besoin d'augmenter l'effort de nettoyage et d'entretien des rues de Blesle, particulièrement en saison touristique. Ils considèrent cet effort nécessaire pour maintenir à niveau la réputation de l'un des plus beaux villages de France.

Musée de la coiffe: le Conseil donne son accord à l'agrandissement du musée de la coiffe par utilisation de l'appartement du dernier étage.

France Bleu Auvergne: Le Maire informe le Conseil que d'octobre à juin 2010, France Bleu Auvergne va diffuser une émission quotidienne programmée du lundi au vendredi de 14 à 15 h. Blesle sera le sujet de l'une de ces émissions.

Ventes d'huitres: le Conseil donne son accord à la demande formulée pour la tenue d'une vente mensuelle sous la halle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 05.